



Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 29 février 2024 à 8h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5

Madame la conseillère Arielle Beaudin ainsi que messieurs les conseillers Alexandre Laganière et David Huggins-Daines sont absents pour toute la durée de la séance.

Sont également présentes la greffière, la directrice générale et la directrice générale adjointe.

La mairesse déclare la séance ouverte à 8h et s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2024-078

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 février 2024

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 février 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-079

Proclamation – Journée nationale de promotion de la santé mentale positive

ATTENDU QUE le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

ATTENDU QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble » ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

ATENDU QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

ATTENDU QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné



ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle proclame le 13 mars la ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble**»

RÉSOLUTION NO. 2024-080

Participation d'un membre du conseil – Autorisation de dépenses – GALA de remise des Prix d'excellence en français Gaston-Miron

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le membre du conseil suivant soit autorisé à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville :

ACTIVITÉ

GALA de remise des Prix d'excellence en français Gaston-Miron, 12e édition
17 mars 2024, 13 h 30, École secondaire des Studios à Saint-Jérôme

COÛT

25 \$

MEMBRE DU CONSEIL

M. David Huggins-Daines

QUE les frais reliés à son déplacement soient remboursés selon les modalités de la *Politique sur le remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement* en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2024-081

Modification - Autorisation de signature – Protocole d'entente – Travaux de prolongement de rue et d'infrastructures – rue Alexis

ATTENDU la résolution 2023-336, approuvant le plan image présenté pour ce projet ;

ATTENDU la résolution 2023-446, approuvant la signature d'un protocole pour une entente relative à des travaux de prolongement avec le promoteur 9436-4460 Québec inc.;

ATTENDU QUE le promoteur 9436-4460 Québec inc. a vendu les lots 2 454 070, 2 453 757, 2 454 101, 2 453 756, 2 492 827, 2 492 834, 4 106 008, cadastre du Québec à Relief Nord S.E.C. ;

ATTENDU QUE le protocole n'a pas encore été signé ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les travaux de prolongement qui seront effectués par le promoteur Relief Nord S.E.C, représenté par monsieur David Gagné, conformément au plan 48792102, version 9, préparé par la firme BC2 et aux plans *Version F, projet #51-16502, émis pour permis RÉV. 1*, datés du 2 novembre 2023, 23 pages, préparés par Alexandre Latour, ingénieur de la firme Équipe Laurence et approuvés par les Services techniques et hygiène du milieu;

QUE le conseil autorise la mairesse et la greffière ou la greffière adjointe à signer le protocole d'entente à intervenir entre le promoteur, Relief Nord S.E.C., représenté par monsieur David Gagné, et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE cette signature soit conditionnelle à la transmission par le promoteur des garanties financières, des frais de gestion et de tout autre document requis en vertu du projet de protocole ci-annexé.

RÉSOLUTION NO. 2024-082

Demande de subvention - Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire bénéficier de l'aide financière pour une demande déposée pour un partenariat dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

ATTENDU QUE les partenaires doivent désigner un organisme responsable de la demande en notre nom et que seul son représentant est autorisé à le faire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Adèle autorise ce qui suit :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE le conseil autorise la Ville de Saint-Jérôme et François Tremblay, chef de division, Production et épuration des eaux, Service de l'environnement à présenter une demande d'aide financière en partenariat en son nom dans le cadre du PEPPSEP;
- QUE le chef de division, Production et épuration des eaux, Service de l'environnement de la Ville de Saint-Jérôme soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP pour notre partenariat.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Aucune.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question du public.



RÉSOLUTION NO. 2024-083

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 8 h 08.

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques